

Planche
L23

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 janvier 2025

4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Loire Sevre Vignoble
Commune(s) : Vertou, Saint-Sébastien-sur-Loire

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Soils

■

 Zonage

▭

 Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

xxx

 Linéaire commercial souple

xxx

 Linéaire commercial strict

■

 Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services

■

 Périmètre logistique

■

 Polarité commerciale majeure

■

 Polarité commerciale intermédiaire

■

 Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise

■

 Périmètre de projet urbain intégrant des commerces

■

 Pôle de services

■

 Périmètre tertiaire

■

 Périmètre mixité productif-tertiaire

Emplacements Réservés

■

 Emplacement réservé pour mixité sociale

■

 Servitude de constructibilité limitée

■

 Emplacement réservé pour projet d'intérêt général

■

 Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

■

 Espace Boisé Classé (EBC)

■

 Espace Paysager à Protéger (EPP)

■

 Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

Fond de plan

■

 Parcelle

■

 Emprise Bâtie

■

 Surface en eau

■

 Limite communale

Implantation du bâti

—

 Recul / Retrait minimal

—

 Implantation obligatoire

■

 Zone non-aedificandi

Protections patrimoniales

■

 Séquence urbaine de type 1

■

 Séquence urbaine de type 2

■

 Périmètre patrimonial

★

 Patrimoine bâti

★

 Petit patrimoine bâti

★

 Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination

▼

 Cône de vue

Liaisons

●

 Principe de liaison viaire

●

 Principe de liaison modes actifs

Périmètres reportés

■

 Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

■

 Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)

■

 Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)

■

 Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR) du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral

GRILLE DE REPERAGE

Système de coordonnées: RGIF 1993 CC47